



Préavis de grève à la Fabrique 31 janvier 2025



La direction de la fabrique engage une nouvelle phase de restructuration des activités à travers des projets technologiques sans associer les personnels.

Courant 2024, elle annonce un projet de renouvellement des régies du siège en engageant une procédure d'information et consultation du CSE du siège sur une phase 1 qui ne donne aucune information sur les conséquences du projet sur l'emploi et les méthodes de travail envisagées mais rendant le projet inéluctable.

En décembre 2024, la direction annonce une restructuration de la flotte vidéo mobile visant à supprimer les cars de Marseille et Rennes et à reclasser les salariés de ces cars sur les 4 autres cars vidéo mobile, explosant ainsi les collectifs de travail. Avec pour objectif une rotation des personnels sur les différents cars, en fonction des besoins et des disponibilités de chacun.

La notion de collectif de travail dédié à un car, avec sa cohésion et son professionnalisme sur des matériels spécifiques est bafoué. La direction n'en a cure, seul comptent les économies, au mépris de l'aspect humain. Les régies du siège seront aussi concernées à terme.

Par ailleurs, les arguments avancés par la direction nous semblent particulièrement de mauvaise foi. Les personnels ne sont pas contre des évolutions, ils l'ont prouvé à de nombreuses reprises par le passé mais dans la mesure où les solutions sont construites avec eux et non contre eux. La sous-activité est organisée et la priorité de recours aux moyens internes n'est pas respectée. Nous attendons d'ailleurs toujours de la direction qu'elle nous fournisse l'inventaire exhaustif de l'ensemble des captations diffusées sur les chaînes de FTV, internes et externes, point sur lequel elle s'était engagée.

Cette situation est inacceptable et méprisante pour les salariés qui s'investissent avec passion depuis des années sur leur métier au sein du service public. Ainsi, les syndicats signataires de ce préavis de grève revendiquent :

1. Le retrait du projet d'évolution des moyens mobiles de la fabrique et le maintien en conditions opérationnelles des deux cars benjamin et des collectifs de travail.
2. La définition d'un nouveau projet d'investissement négocié associant les personnels afin d'anticiper le renouvellement des deux cars benjamin.
3. L'engagement d'une construction négociée du renouvellement des régies du siège avec une transparence sur les impacts emploi, métiers et sur les pratiques professionnelles.
4. La garantie d'un plan d'activité consolidé sur la fabrique et du maintien de l'emploi sur le long terme pour toutes les activités de la fabrique assortie d'un plan de ré-internalisation d'émissions.

Afin d'obtenir gain de cause, les syndicats CGT et CFDT appellent les personnels de la fabrique à cesser le travail le 31 janvier 2025 à partir de 00h01 et pour une durée de 24h.

Paris, le 24 janvier 2025

Pour la CGT
Pierre Mouchel

Pour la CFDT
Yvonne Roehrig

Préavis reçu le 24 janvier avec les réserves d'usage.